

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 25 janvier 2021

N° CP-2021-1-13-1

13^{ème} Commission
Commission Région de Colmar

Service instructeur
Unité partenariats et contractualisations

Service consulté

TRANSFORMATION DE L'ACTION COEUR DE VILLE DU TERRITOIRE DE GUEBWILLER EN OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la transformation de la convention "Action Cœur de Ville" du territoire de Guebwiller en convention "Opération de Revitalisation du Territoire" (ORT) et d'en autoriser la signature par le Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires du Département du Haut-Rhin réunie le 18 décembre 2020.

I. Contexte

Par délibération n°CP-2018-8-5-1 du 14 septembre 2018, le Département du Haut-Rhin a approuvé la convention-cadre pluriannuelle du programme « Action Cœur de Ville » pour la Commune de Guebwiller. Ce programme doit répondre à des problématiques de renouveau et de développement du bourg centre de Guebwiller.

Le Département du Haut-Rhin signataire de cette convention est impliqué dans le Comité de suivi du projet et s'est engagé à accompagner les actions retenues dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie 2014-2019 et de ses dispositifs de droit commun en fonction des actions qui seront inscrites dans les avenants annuels prévus par la convention.

Les parties à la convention-cadre pluriannuelle du programme « Action Cœur de Ville » sont :

- les collectivités (ou groupement de collectivités) bénéficiaires : la Ville de Guebwiller et la Communauté de communes de la Région de Guebwiller (CCRG),

- des partenaires financeurs : l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement, l'ANAH, la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin,
- d'autres partenaires locaux associés : l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne, les Chambres consulaires, le Commissariat du Massif des Vosges, le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, l'Office Public de l'Habitat, Habitats de Haute-Alsace.

La convention-cadre qui court jusqu'au 31 décembre 2024 devait être complétée par des avenants annuels d'adaptation du programme d'actions, et suit cinq axes thématiques d'actions :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Une phase d'initialisation de 18 mois a été conduite et les diagnostics réalisés ont confirmé des points de fragilité au niveau des polarités du territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

C'est pourquoi, il a été souhaité de ne pas limiter l'opération de revitalisation à la seule ville centre mais d'associer les polarités structurantes que sont : Soultz, Issenheim et Buhl, en effet, le maillage des centralités et leur complémentarité permettra de consolider l'attractivité durable du territoire.

II. Transformation de la convention « Action Cœur de Ville » en convention-cadre pluriannuelle « Opération de Revitalisation du Territoire »

Afin de bénéficier des effets juridiques de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), il convient de transformer la convention-cadre « Action Cœur de Ville » en convention d'ORT multi partenariale et transversale, signée entre l'EPCI, la ville principale de l'EPCI, tout ou partie de ses communes membres volontaires, l'Etat et ses établissements publics ainsi qu'avec toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien (ou de prendre part) à des opérations prévues par la Convention ORT.

Ainsi, la Convention ORT concernera automatiquement la Ville de Guebwiller bénéficiant du dispositif « Action Cœur de Ville » et intégrera, dans le cadre d'un développement stratégique cohérent du territoire, les autres communes faisant partie du pôle urbain majeur de l'EPCI, à savoir Buhl, Issenheim, Soultz.

La convention aura une validité de 5 ans mais les actions pourront se poursuivre au-delà.

Le projet de territoire a été enrichi par le cadre stratégique de l'Opération de Revitalisation de Territoire qui vise le renforcement des centres-villes du pôle urbain, à savoir Guebwiller, Soultz, Issenheim et Buhl avec des enjeux partagés entre les quatre centralités :

- La restructuration de l'habitat pour répondre aux besoins de la population et notamment des jeunes actifs et des nouveaux séniors. Cet enjeu est porté par le PLH en cours, une OPAH-RU devrait être mise en œuvre par avenant(s) ultérieur(s) ;
- L'amélioration de l'image et l'identité des centralités : enjeux d'attrait urbain, d'identité locale à cultiver pour plus de convivialité ;
- Le maintien de l'offre commerciale traditionnelle et l'accompagnement à la transformation et à l'adaptation aux nouveaux modes de consommation, afin de renforcer la polarité du centre-ville en emplois et en équipements créateurs de flux,

de conforter le taux de diversité commerciale et de conduire à l'amélioration des façades commerciales ;

- L'optimisation de la connexion entre les quatre centralités et le renforcement des mobilités douces, afin de redéfinir le partage de l'espace public notamment dans le centre-ville de Guebwiller.

La signature de la convention par les différentes parties est prévue le 2 février 2021.

Il est également précisé que le comité de projet créé dans le cadre du programme « Action Cœur de ville » dans la Commune de Guebwiller devient le comité de projet du programme « Opération de revitalisation du Territoire » sur le pôle urbain de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller dans lequel Monsieur Alain GRAPPE (titulaire) et Mme Karine PAGLIARULO (suppléant), initialement désignés par délibération du Département du Haut-Rhin du 14 septembre 2018 continueront de siéger en tant que représentants de la Collectivité européenne d'Alsace.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la transformation de la convention « Action Cœur de Ville » du territoire de Guebwiller en convention-cadre pluriannuelle d'Opération de Revitalisation du Territoire,
- d'approuver cette nouvelle convention, annexée au présent rapport, qui se substituera, à compter de sa signature, à la précédente convention précitée, et de m'autoriser à la signer,
- de prendre acte que le comité de projet créé dans le cadre du programme « Action Cœur de ville » dans la Commune de Guebwiller devient le comité de projet du programme « Opération de revitalisation du Territoire » sur le pôle urbain de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller avec les mêmes représentants, à savoir, pour la Collectivité européenne d'Alsace, Monsieur Alain GRAPPE (titulaire) et Mme Karine PAGLIARULO (suppléant).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY